

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1944)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :	ABONNEMENT	Pour l'Etranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—		1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—		3 mois fr. 5.—
Prix du numéro : fr. 1.50.		

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Avenue de la Gare 33, Lausanne Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Sport et service militaire

LE DÉVELOPPEMENT DE LA GYMNASTIQUE DANS L'ARMÉE ET
SON INFLUENCE SUR LE SPORT CIVIL ET MILITAIRE.

Quand, en 1938, les écoles d'officiers furent centralisées, l'occasion de cette réforme, à côté d'autres projets, suscita la résolution d'organiser, dans ces écoles, l'enseignement du sport et de la gymnastique, sur un pied tel qu'il pût servir non seulement à la formation physique de nos aspirants, mais encore qu'il pût devenir la base de cette discipline dans tous nos cours et écoles, voire dans toute l'armée. A cet égard le colonel Muelly, l'auteur du règlement intitulé « la gymnastique dans les Ecoles de recrues », venait, ce faisant, de nous apporter une introduction des plus précieuses. Puis, tandis que l'on poussait plus avant ce travail de préparation, se précisa encore davantage l'intention de donner à l'ensemble de cette instruction, le caractère d'une école élémentaire dont l'influence s'étendrait encore à l'enseignement civil. On se trouva confirmé dans cette opinion, principalement par le